



**Service Départemental d'Incendie
et de Secours des Hautes-Alpes**

**Séance du Conseil d'Administration
du Service Départemental d'Incendie et de Secours des Hautes-Alpes
le vendredi 1^{er} avril 2022**

Délibération n° 2022/1-3

OBJET : Présentation des dispositifs mis en place pour les principaux évènements sportifs de 2022.

Exposé des motifs

L'allègement des mesures de lutte contre la pandémie de la Covid-19 semble permettre désormais aux différents comités ou associations de pouvoir s'inscrire à nouveau dans l'organisation d'évènements sportifs de plus ou moins grande ampleur sur le territoire des Hautes-Alpes.

Ainsi, les évènements mentionnés ci-après seront médiatiquement les plus marquants. Néanmoins, de nombreuses informations nous laissent à penser que les activités sportives seront très nombreuses dès le début du printemps 2022.

74^{ème} Critérium du Dauphiné

En préambule du Tour de France cycliste, le Critérium du Dauphiné viendra arpenter les terres hautes-alpines au travers de deux étapes :

- **le vendredi 10 juin 2022 - 6^{ème} étape/8 : RIVES (38) – GAP (196.4 kms)**
- **le samedi 11 juin 2022 – 7^{ème} étape/8 : SAINT CHAFFREY – VAUJANY (38) (134,8 kms).**

D'une envergure moindre que le dispositif de secours mobilisé lors du passage du Tour de France, il sera nécessaire néanmoins d'assurer la distribution des secours à la population puisque la route du Col de Cabre – ASPRES – VEYNES et la FREISSINOISE jusqu'à GAP sera fermée temporairement à la circulation pour le 1^{er} jour et la RD 1091 de SAINT CHAFFREY au col du Lautaret pour quitter le département par le col du Galibier pour le 2^{ème} jour.

L'étude des risques et du dimensionnement du dispositif prévisionnel de secours est en cours.

La prise en charge des frais engendrés sera à la charge exclusive du SDIS 05.

30^{ème} édition de l'Etape du Tour

Le 10 juillet 2022, 16 000 amateurs de cyclisme réaliseront une course cyclo sportive sur le tracé de la mythique 12^{ème} étape du Tour de France entre BRIANÇON et L'ALPE-D'HUEZ, soit 170 kms de route et plus de 4 700 mètres de dénivelé positif cumulé, incluant les ascensions des cols du Galibier et de la Croix de fer.

Bien que la sécurité des coureurs soit assurée en intégralité par l'organisateur A.S.O, le SDIS des Hautes-Alpes étudiera les impacts sur les risques courants tout au long du cheminement des coureurs dans les Hautes-Alpes et sera probablement amené à proposer un dispositif de secours permettant la distribution des secours à la population locale dans des conditions normales.

108^{ème} Tour de France Cycliste

Organisée par A.S.O, la mythique épreuve traverse le nord du département des Hautes-Alpes au cours de deux étapes, à savoir :

- l'étape 11 – le mercredi 13 juillet 2022 : ALBERTVILLE - COL DU GRANON
- l'étape 12 – le jeudi 14 juillet 2022 : BRIANÇON – L'ALPE-D'HUEZ.

Les objectifs retenus par le SDIS des Hautes-Alpes sont :

- assurer la bonne distribution des secours à destination des spectateurs sur l'ensemble du parcours ;
- assurer la couverture incendie de la caravane publicitaire ;
- assurer la continuité des secours sur l'ensemble du département en empruntant au minimum le parcours ;
- assurer les transports sanitaires vers les centres hospitaliers en empruntant au minimum le parcours ;
- éviter l'engorgement des structures hospitalières.

Pour cela, les moyens des associations agréées de Sécurité Civile (Croix Rouge Française, Association Départementale de Protection Civile et Association de Sauvetage et de Secourisme des Hautes-Alpes) et le Service Départemental d'Incendie et de Secours des Hautes-Alpes déploieront les effectifs suivants :

- **Etape 11 - 86 personnels dont 60 sapeurs-pompiers, 6 SSSM et 20 secouristes associatifs**
- **Etape 12 - 15 personnels dont 13 sapeurs-pompiers et 2 SSSM.**

L'estimation du coût des moyens de secours mis en œuvre durant les deux étapes par le Service Départemental d'Incendie et de Secours des Hautes-Alpes sera financé sur le budget général et s'élèvera à environ 10 000 euros.

Le Service Départemental d'Incendie et de Secours des Hautes-Alpes prend en charge les frais des associations lorsque celles-ci sont positionnées sur le parcours.

Les collectivités, quant à elles, prennent en charge ces frais lorsqu'elles sont « Ville départ » ou « Ville arrivée ». Aussi, les communes de SAINT-CHAFFREY et BRIANÇON seront concernées par ces dispositions.

38^{ème} Triathlon Embrunman

Le mythique triathlon EMBRUNMAN verra plus de 1 000 athlètes s'élancer pour :

- 3,8 km de natation sur le plan d'eau d'Embrun,
- 188 km de vélo en franchissant le col d'Izoard,
- pour finir par 42 km autour de la ville d'Embrun.

Bien qu'habitué à la couverture sécuritaire de cet évènement, le Service Départemental d'Incendie et de Secours des Hautes-Alpes coordonnera l'étude, le dimensionnement et le commandement de cette épreuve sous la responsabilité de l'organisateur, en partenariat avec les associations agréées de Sécurité Civile du département.

Le dimensionnement humain traditionnel sera d'environ 177 personnels dont 55 sapeurs-pompiers. Le coût de la prestation qui s'élève pour le Service Départemental d'Incendie et de Secours des Hautes-Alpes à environ 18 000 euros est couvert dans son intégralité par l'organisateur.

Trails

Le département des Hautes-Alpes, et notamment les sentiers pédestres et de randonnées, voient de plus en plus de course en montagne organisées dès les beaux jours.

L'année 2022 verra pas moins de 7 à 8 Trails de longue (60 km) à très longue distance (164 km) avec notamment :

- **le Grand Trail des Ecrins (18/06/2022)**
- **le Grand Trail de l'Izoard (20/08/2022)**

- le Grand Trail de SERRE-PONCON (16/09/2022)
- le Grand Raid du Guillestrois et du Queyras
- l'Ultra Tour (7/07/2022)
- la grande Traversée
- le Trail des Crêtes.

Bien que l'analyse des risques et le respect des délais d'intervention soient parfois difficiles à quantifier et contraignants en ressource, les organisateurs doivent déployer tous les efforts possibles (matériels et financiers) pour assurer la sécurité de ces évènements.

De manière générale et en application de la note d'information de la Direction Générale de la Sécurité Civile et de la Gestion des Crises en date du 25 juin 2021, le Service Départemental d'Incendie et de Secours des Hautes-Alpes, au-delà de l'analyse sécuritaire et du rendu d'un avis à l'attention du service instruction de la Préfecture, contribue à la couverture opérationnelle en complément des moyens des associations agréées de Sécurité Civile.

Enfin, les services de l'Etat, ont mis en place depuis le 1^{er} mars 2022, une plateforme partagée permettant le dépôt par les organisateurs des manifestations sportives des dossiers d'instruction afin de faciliter les échanges et le traitement des avis rendus par les différents services instructeurs.

* * * * *

Nombre de membres :		Le vendredi 1 ^{er} avril 2022 à 14 H 00, le Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours des Hautes-Alpes s'est réuni à l'Etat-Major du SDIS des Hautes-Alpes à GAP après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Marcel CANNAT, Président.
- en exercice	20	
- présents	13	
- pour	13	
- contre	0	
- abstention	0	
- ne participant pas au vote	0	

Etaient présents :

Madame Béatrice ALLOSIA + Monsieur Joël BONNAFFOUX + Monsieur Marcel CANNAT + Madame Carole CHAUVET + Madame Evelyne COLONNA + Monsieur Christian DURAND + Monsieur Daniel GALLAND + Madame Valérie GARCIN-EYMEOUD + Monsieur Christian HUBAUD + Madame Marine MICHEL + Madame Gaëlle MOREAU + Monsieur Juan MORENO + Madame Ginette MOSTACHI

* * * * *

Les membres du Conseil d'Administration, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- prennent acte de ces dispositifs ;
- autorisent le Président à les mettre en œuvre ;
- autorisent le Président ou son délégué à signer les conventions ad hoc ;
- informent que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de MARSEILLE dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat dans le département.

Certifié exécutoire par le Président du
Conseil d'Administration du SDIS 05,
compte tenu de la réception en

Préfecture le : **11 AVR. 2022**

et de la publication-notification
le :

11 AVR. 2022

Pour extrait certifié conforme,

Le Président,

Marcel CANNAT

Pour le Président du Conseil d'Administration
et par délégation,
Le Directeur Départemental des Services
d'Incendie et de Secours des Hautes-Alpes

Colonel Hors Classe Patrick MOREAU